

« L'ignorance coûte plus cher
que l'information »
John F. Kennedy

LJA

25 mai 2010
N° 976
Chaque lundi
Depuis 1990
ISSN 1143-2594

La Lettre des Juristes d'Affaires

Cette semaine

- > **Koan s'installe à Paris**
(page 2)
- > **Plusieurs cabinets sur
la prise de participation
de Vermeer dans Blue Line**
(page 3)
- > **PagesJaunes acquiert
Keltravo.com : Gide et
Vendôme sur le dossier**
(page 4)
- > **Wilinski et Scotto donnent
naissance à deux cabinets**
(page 5)
- > **Daniel Chausse, président
de DS Avocats**
(page 6)

LE CHIFFRE

3

C'est le nombre de films
présentés à Canne
(*Wall Street : l'argent ne
dort jamais, Inside Job*
et *Cleveland contre
Wall Street*)
qui traitent de la crise des
marchés financiers.

Finance islamique, immobilier : des opportunités à saisir

Par Jean-Victor Annicchiarico, associé, CBR Et Associés



Si il est un domaine qui a particulièrement bien résisté à la crise financière qui secoue le monde, c'est bien celui de la finance islamique. L'importance des fonds obéissant aux règles de la Charia et la vigueur de leur croissance en dépit d'un contexte économique morose suscitent les intérêts appuyés de Bercy. Avec environ 6 millions de musulmans, la France est le pays d'Europe comptant la plus forte communauté pouvant réorienter son épargne vers des produits financiers compatibles avec ses convictions religieuses.

Conscient de l'opportunité pour notre économie, Bercy a publié deux instructions fiscales introduisant le mécanisme de la *Mourabaha* et des *Sukuk* en droit français. L'objectif avoué étant de concurrencer le retard pris sur la place financière de la City qui depuis une dizaine d'années s'est placée en leader sur le créneau de la finance charia-compatible. La récente censure de dispositions en faveur de la finance islamique dans le texte d'une loi sur le financement des PME ne doit pas masquer les efforts de la France, au plus haut niveau, pour accueillir les fonds islamiques.

Dans cette situation, il importe d'agir et de prendre en main les nouveaux outils que nous fournit la finance islamique. La *Mourabaha* s'annonce ainsi comme un moyen privilégié de l'investissement dans le secteur de l'immobilier, aujourd'hui frappé de plein fouet par la crise. L'envergure internationale de nombreux cabinets de la place peut désormais leur permettre de souligner l'accueil qu'entend faire la France aux fonds islamiques auprès de leurs clients investisseurs potentiels. Il en va du rayonnement économique de la place financière de Paris. Les anglais, mais aussi certains Länder allemands, ont pris de l'avance sur nous. Il convient aujourd'hui de rattraper notre retard sur un marché extrêmement prometteur et particulièrement robuste.

L'instruction du 25 février 2009, si elle a permis d'introduire le mécanisme et de traiter fiscalement la spécificité du contrat de *Mourabaha*, n'en laisse pas moins en suspens un certain nombre d'interrogations pour le praticien. La première concerne la possibilité d'exercer la fonction de financier islamique. La *Mourabaha* s'analyse en effet selon l'Administration comme une vente à tempérament. Qu'en est-il dès lors de l'agrément du CECEI nécessaire pour effectuer des opérations de crédit en application de la réglementation applicable ? Devra-t-il être exigé pour chaque opération de *Mourabaha* ? Se pose également la question de la responsabilité du financier dans l'opération. La convention de *Mourabaha* suppose en effet que le financier achète le bien immobilier puis le revende à son client selon des modalités et une marge définies à l'avance. Le texte de l'instruction fiscale est claire : si le financier veut se prévaloir du régime de la *Mourabaha*, la seconde vente doit s'opérer dans un délai de six mois après le premier transfert de propriété. Le régime de marchand de biens s'appliquant, la responsabilité professionnelle du financier sera engagée. Vers qui devra se retourner le client mécontent ? Vers son financier ou vers le premier vendeur ? Cette question souligne la modification du comportement attendu de la part du financier obéissant aux règles de la Charia. La pratique de la finance islamique veut en effet que la part de risque et de profit soit répartie le plus équitablement possible entre le financier et son client. Un changement de mentalité qui aurait pu éviter bien des dévoiements.

Ils font l'actualité

Télex

> **Arnaud Bélisaire** (Droit bancaire et financements de projets dans le secteur de l'énergie), **Caroline Sommer** (Fiscal) et **Karine Tollemmer** (Financements structurés) ont été promus of counsels chez Norton Rose.

> **Thibault Beurnier** rejoint **KAB (Kuckenburg Bureth Associés)** en qualité d'of counsel. Il a précédemment exercé chez Slaughter & May et CMS Bureau Francis Lefebvre. Chez Kab, il interviendra en arbitrage, mais aussi sur tous les aspects économiques des dossiers et sur le contentieux en droit des affaires.

> **Orrick Rambaud Martel** se renforce en droit social en recrutant quatre nouveaux collaborateurs : **Alexandre Ehtedaei**, **Jean-Baptiste Madelin**, **Muriel Asser** et **Gwenaëlle Teissedre**.

> **Romain Carayol** a été élu président de la **Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats (FNUJA)**, à l'issue de son 67^e congrès qui s'est déroulé à **Bordeaux du 13 au 15 mai derniers**. Il succède ainsi à **Camille Maury**. Avocat au barreau de Paris depuis 1997, ancien président de l'Union des Jeunes Avocats de Paris (2007-2008), **Romain Carayol** est associé du cabinet **Gayol, Cahen et Associés**.



Back to strategy !

Une fiche pratique proposée par **Olivier Chaduteau**, du cabinet **Day One**.

En ligne dans la rubrique **Cahier Pratique** de notre site www.juriforum.fr

(accès à la rubrique réservé aux abonnés LJA-Juriforum)

Koan s'installe à Paris

Il n'y a pas que les anglosaxons qui ouvrent des bureaux à Paris. Pour preuve, le cabinet d'affaires belge **Koan** vient de s'installer avenue **Victor Hugo**. Créé il y a cinq ans à Bruxelles par **Jean-Paul Hordies** (qui avait notamment participé à la création des bureaux parisiens de **De Backer et de Bird & Bird**), **Agnès Maqua**, **Stéphane Willemart** et **Robert De Baerdemaeker**, **Koan** compte aujourd'hui 34 avocats, dont 10 associés. Parmi eux, deux collaborateurs, **Bruno Traesch** et **Elodie Crost**, ont été engagés spéciale-



ment pour le bureau de Paris. « *Il n'y a pas encore d'associé résident à Paris*, explique **Jean-Paul Hordies** (photo). *Cette situation va évoluer car nous allons recruter en 2010 et en 2011. Dans la capitale française, il existe un vrai marché pour les cabinets de taille moyenne. Notre objectif est donc de faire de Koan Paris dans cinq ans l'équivalent de Koan Bruxelles* ».

Pour y parvenir, le cabinet mise sur sa clientèle française, déjà bien établie puisqu'elle

représente 50 % de son chiffre d'affaires, et sur son approche sectorielle (média, automobile, banque-finance, aides d'Etat et sport), ainsi que sur ses bases solides en droit européen. « *Notre stratégie consiste à nous appuyer sur les matières que ne développent pas les autres cabinets parisiens* », poursuit **Jean-Paul Hordies**.

Une manière de s'inscrire dans la philosophie du nom que le cabinet s'est choisi : dans la pensée Zen, le koan est une énigme qui se résout en dépassant sa façon habituelle de penser.

Néo-associée pour NeoLex

NeoLex Avocats compte désormais deux associés. **Anne Rebiffé** vient en effet de devenir associée de ce cabinet de niche, créé en 2005 par **Fabrice Degroote** et spécialisé en droit du numérique et propriété intellectuelle.

Agée de 35 ans, **Anne Rebiffé** a collaboré chez **JP Karsenty** de 1999 à 2004, puis chez **P. Wilhelm** de 2004 à 2006, avant de rejoindre **NeoLex**. Dans ses nouvelles fonctions, elle sera notamment chargée de développer un pôle Droit des Marques et Droit des Marques associé à la Distribution. Cette dernière expertise appliquée aux nouvelles technologies sera un des axes majeurs de développement de **NeoLex**.



laquelle il exerçait déjà depuis 2003 avant d'intégrer **Harvard Law School**. Il dispose d'une expertise dans les domaines de la réglementation des activités bancaires et financières, de la gestion collective et de la réglementation des marchés financiers.

Allen & Overy promeut 4 counsels

Allen & Overy vient de coopter quatre counsels au sein de son bureau parisien. Agée de 37 ans, **Fleur Herrenschmidt** a exercé chez **Salans** (2000-2004) puis chez **Bird & Bird** (2005), avant de rejoindre **Allen & Overy** en concurrence. Elle a développé une expertise dans les domaines des pratiques anticoncurrentielles et restrictives, de la distribution et des enquêtes de concurrence.

Pascal Jouannic, 35 ans, a, quant à lui, rejoint le département Banque et finance d'**Allen & Overy** en 2001, après une première expérience chez **Ginesté, Paley-Vincent** en fusac. Depuis, il intervient essentiellement en matière d'opérations de titrisation, d'affacturage et de financements structurés.

Caroline Ledoux, 37 ans, exerce au sein du département Fusions et acquisitions d'**Allen & Overy** depuis 2000. Elle est notamment expérimentée en matière de création ou dénouement de joint-ventures et de règlement des différends entre actionnaires.

Enfin, **Jean-Baptiste de Martigny**, 32 ans, a rejoint le département Fusions et acquisitions d'**Allen & Overy** en 2010, après avoir exercé pendant huit ans chez **Clifford** à Paris et à Londres. Il intervient dans le domaine des fusions & acquisitions avec une expertise particulière des sociétés cotées, ainsi qu'en LBO.

Linklaters : 3 counsels cooptés

Linklaters Paris se renforce en immobilier, droit social et services financiers en cooptant trois nouveaux counsels.

Avocate depuis 2002, **Sarah Fleury** a rejoint l'équipe Immobilier de **Linklaters** en 2006 après avoir exercé quatre ans chez **De Pardieu Brocas Maffei**. Elle conseille des clients français et internationaux dans le cadre de transactions immobilières, aussi bien côté vendeur que côté acquéreur.

Avocat depuis 1996, **Jérôme Cordier** a, pour sa part, rejoint **Linklaters** en 2001 après avoir exercé chez **Clifford Chance** (1996-2001). Il intervient particulièrement en matière de relations collectives, restructurations, épargne salariale et statut des dirigeants.

Enfin, **Marc Perrone** a rejoint l'équipe Services financiers de **Linklaters** en 2005, au sein de

Affaires

Plusieurs cabinets sur la prise de participation de Vermeer dans Blue Line

Le fonds d'investissement Vermeer Capital annonce une prise de participation à hauteur de 49 % dans la compagnie aérienne haut de gamme Blue Line, qui se propose d'offrir à ses clients VIP (sportifs, politiciens, etc.) des services sur-mesure. Objectif : renforcer le développement de la compagnie. Jean-Louis Detry, président de Vermeer

Capital, prend la tête du conseil de surveillance de la cible à l'occasion de cet investissement.

Vermeer Capital était conseillé par Morgan Lewis avec *Anne Tolila*, associée, et *Pierre-Emmanuel Sirgue*, et par Bremond & Associés avec *Guilhem Bremond*, *Jérôme Durand* et *Céline Domenguet-Morin*, associés.

Capstan Avocats était, pour sa part, mandaté par Vermeer pour effectuer l'audit social de Blue Line avec *Anne Murgier* et *Jean-Baptiste Chavialle*.

Blue Line était représentée, de son côté, par LC Avocats avec *Michel Caillard*, associé, et par Carbonnier Lamaze Rasle avec *Christophe Lachaux*, associé, *Stéphanie Celle-Caillaud* et *Julie van Opdenbosch*.

Freshfields et Chammas sur la reprise de Caterine Restauration

Compass Group, leader mondial de la restauration sous contrat, annonce l'acquisition auprès du fonds FCPR Industries & Finances de Caterine Restauration et de ses filiales, les sociétés Océane de Restauration, Sogirest, S3P, Culinaire des Pays de l'Adour, CRM et Occitanie Restauration.

Freshfields Bruckhaus Deringer conseillait Compass Group avec *Fabrice Cohen*, associé, assisté de *Paul Moss-Bowpitt* et *Paul-Henri Dubois*.

Chammas & Marcheteau, pour sa part, assistait FCPR Industries & Finances et les autres actionnaires historiques de Caterine Restauration avec *Lola Chammas*, associée, et *Stéphanie Grolleau*.

Cleary et Darrois Villey sur la vente de Mapa Spontex

Total a finalisé la cession de ses activités de chimie de spécialités grand public Mapa Spontex au groupe américain Jarden Corporation, spécialisé dans la fabrication et la commercialisation de produits de grande consommation. Mapa Spontex, connu pour ses gants et ses éponges, fabrique et distribue également des produits de petite puériculture et d'outils d'entretien ménager. Montant de l'opération : 335 millions d'euros.

Cleary Gottlieb représentait le groupe Total avec, à Paris, *Jean-Marie Ambrosi*, associé, et *François de Verdière*.

Darrois Villey Maillot Brochier conseillait, pour sa part, Jarden Corporation pour tous les aspects du droit français des sociétés avec *Alain Maillot* et *Ben Burman*, associés, aux côtés du cabinet américain Kaye Scholer avec *Gary Silverman*, associé.

Willkie Farr et Snell & Wilmer sur l'alliance stratégique entre Vilmorin et Arcadia

Vilmorin et Cie., filiale du groupe Limagrain spécialisée dans la sélection, la production et la commercialisation de semences potagères et de grandes cultures à haute valeur ajoutée, a annoncé la formation d'une alliance stratégique avec Arcadia Biosciences, société basée à Davis (Californie), qui développe des technologies pour l'agriculture.

A Paris, Willkie Farr & Gallagher conseillait Vilmorin et Limagrain avec une équipe dirigée par *Eduardo Fernandez*, associé, en collaboration avec *Dominique Rouchon* du service juridique de Vilmorin.

Snell & Wilmer assistait, pour sa part, Arcadia Biosciences avec *Jon Cohen*, associé, et *Angela Lutich Perez*.

Simmons et Rambaud Le Goater sur le rachat de Semoy

Dow Chemical, géant américain dans la fabrication et la distribution de produits chimiques, cède son site français de Semoy, spécialisé dans les adhésifs et les colles pour les marchés de l'automobile, au groupe français Orrion Chimie. Dans le cadre de cette opération, Dow Chemical et Orrion Chimie se sont engagés dans un partenariat de long terme dans le cadre d'un accord de *toll manufacturing* couvrant plusieurs gammes de produits. Cette transaction permet à Dow Chemical de poursuivre sa stratégie de recentrage de ses activités tout en contribuant à préserver l'emploi.

Simmons & Simmons assistait Dow Chemical avec *Sonia de Kondserovsky*, associée, assistée de *Sébastien Poniatowski*.

Rambaud Le Goater représentait, pour sa part, Orrion avec *Bernard Le Goater*, associé.

Télex

> Le groupe japonais Takara Shuzo, qui produit et distribue notamment des boissons alcoolisées (saké, mirin) et des assaisonnements, est entré majoritairement au capital de Foodex, leader français de la distribution de produits alimentaires japonais aux CHR (cafés, hôtels, restaurants). Fiacre La Batie Hoffman & Associés conseillait Foodex avec *Bruno Fiacre* et *François Isautier*. A Paris, Teynier Pic & Associés assistait Takara Shuzo avec *Bruno Ranger*, of counsel.

> Allard Pure Craft, holding d'investissement spécialisée dans le prêt-à-porter, entre au capital de Faith Connexion, groupe de prêt-à-porter haut de gamme présent en France, aux Etats-Unis, en Russie et dans les Emirats Arabes Unis. Simon Associés assistait Allard Pure Craft avec *Jean-Charles Simon*, associé, et *Tiphaine Hue*. Faith Connexion était conseillée par *Jérôme Lemerrier*, avocat au barreau de Paris.

> Le département du Loiret annonce la signature d'un contrat de partenariat avec la société Auxifip pour la conception d'un collège situé sur la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois. Ce collège, d'un coût de 16 millions d'euros, répondra à une certification de haute qualité environnementale (HQE), ainsi qu'à des contraintes de performance énergétique. DLA Piper conseillait le département du Loiret avec *Fabrice Rué*, associé, et *Adrien Le Doré*.

Affaires

Télex

> **Amundi Private Equity, A Plus Finance, Eleia Partners et Sofinova Partners ont bouclé pour 9 millions d'euros le troisième tour de table de la société marseillaise Wyplay, qui propose des solutions logicielles aux fabricants de TV connectées, disques durs média, décodeurs IPTV et récepteurs satellite, câble ou numérique terrestre.**

Wyplay aura donc levé 23 millions d'euros en trois ans. SJ Berwin accompagnait Wyplay et les actionnaires Sofinova, Elaia Ventures et A Plus Finance avec **Pierre-Louis Périn**, associé, et **Thomas Dupont**. Paul Hastings conseillait pour sa part Amundi Private Equity Funds avec **Liubomir Roglev**, associé, assisté d'**Arnaud Levasseur**.

> **Cent quarante œuvres ayant appartenu au célèbre marchand de tableaux d'avant-guerre Ambroise Vollard seront dispersées en juin par Sotheby's à Paris.** Cette décision met un point final au litige qui opposait les héritiers d'**Erich Slomovich**, collaborateur d'**Ambroise Vollard** qui avait déposé les œuvres dans un coffre de banque en 1939, après le décès du négociant, aux héritiers d'Ambroise Vollard. Racine conseillait certains héritiers d'Ambroise Vollard dans ce contentieux avec **François Honorat**, associé.

> **Le 11 mai dernier, la société biopharmaceutique Transgene a lancé une augmentation de capital d'un montant de 152 millions d'euros.** Ginestie Magellan Paley-Vincent conseillait Transgene sur les aspects corporate et boursiers avec **Jean-Christophe Vidal**, associé, assisté de **Brigitte Fleuret**, **Pierre Mudet** et **Pascal Delclaux**.

PagesJaunes acquiert Keltravo.com : Gide et Vendôme sur le dossier

PagesJaunes, éditeur d'annuaires imprimés et en ligne, et propriétaire du site de géolocalisation Mappy, a acquis le site Keltravo.com, comparateur de devis en ligne pour les travaux à domicile,

dans le cadre du développement de ses contenus médias. PagesJaunes compte en effet augmenter d'ici 2012 son activité de 50 % sur internet lequel devrait alors représenter les deux tiers de son activité.

Gide conseillait PagesJaunes Groupe avec **Hugues Mathez**, associé, et **Alexis Pailletet**. Vendôme assistait, pour sa part, Keltravo avec **Lionel Jung-Allégret**, associé, **Nicolas Mazzella** et **Hélène Le Berre**.

Plusieurs cabinets sur la reprise de Corthay

Le 10 mai dernier, un pool d'investisseurs a investi dans la société Mage pour reprendre et développer les activités du groupe Corthay, maison française de souliers de luxe pour homme, dirigée par l'artisan bottier Pierre Corthay.

Mage et Xavier de Royere, principal investisseur, étaient conseillés par Reed Smith avec **Lucas d'Orgeval**, associé, et par Nixon Peabody avec **Gilles de Poix**, associé.

Pierre Corthay et la société Groupe Corthay étaient, quant à eux, représentés par Marceau Avocats avec **Yves Sexer**.

Enfin, Darrois Villey Maillot Brochier assistait l'un des principaux investisseurs privés avec **Hugo Diener**.

Herbert Smith et Willkie Farr sur le partenariat entre Toreador et Hess

Toreador, société pétrolière indépendante spécialisée dans l'exploration et l'exploitation de champs pétroliers situés en France, a conclu le 10 mai dernier un partenariat avec Hess Oil France, filiale de Hess Corporation, société pétrolière multinationale leader dans l'exploration et la production de pétrole brut et de gaz naturel. Cet accord concerne l'exploitation des différents permis de recherche détenus par Toreador dans le bassin parisien et prévoit notamment que Hess investira jusqu'à 120 millions de dollars pour la réalisation de travaux d'exploitation.

Willkie Farr conseillait Toreador avec **Laurent Faugérolas** et **Jon Lyman**, associés, assistés de **Danielle Scalzo**, **Charles Cardon**, **Philippe Bugnazet** et **Jonathan Bay** pour les aspects corporate, et avec **Philippe Grudé**, european counsel, pour les aspects fiscaux.

Herbert Smith représentait Hess avec **Bertrand Montembault** et **Philippe Trosset**, associés, assistés de **Andrew Derksen** et **Nicolas Heurzeau** pour les aspects corporate, et avec **Jean Luc Calisti**, associé, et **Jérôme Le Berre** pour les aspects fiscaux.

Frieh, Mayer Brown et Bremond sur la prise de contrôle de Safig

Le groupe Jouve, spécialiste de la création, conversion, valorisation et diffusion de contenus numériques et papier, a annoncé le rachat de la société Safig, spécialisée dans le BPO (Business Process Outsourcing) et dans les solutions de dématérialisation et de traitement de documents.

A l'issue de cette opération, Jouve détient le contrôle opérationnel ainsi que 75 % de Safig aux côtés des fonds d'investissements 21 Développement 2, BNP Paribas Développement et de la famille Guénin, déjà actionnaires de la société. En outre, cette acquisition mettra un terme à la lutte entre les deux sociétés pour obtenir les contrats de numérisation de la BnF. Frieh & Associés représentait Jouve avec **Michel Frieh** et **Laurence Masseran**, associés, assistés de **Claire Gamain**, aux côtés du cabinet Gryson avec **Jean-Pierre Gryson**.

Bremond & Associés assistait Safig avec **Guilhem Brémond**, **Virginie Verfaillie-Chavaux** et **Jérôme Durand**, associés.

Enfin, Mayer Brown accompagnait les actionnaires financiers avec **Xavier Jaspas**, associé, et **Emily Pennec**.

Landwell sur le rachat de l'activité « surgelés » de Brossard

Le groupe d'agro-alimentaire islandais Alfesca (marques Labeyrie, Blini, Delpierre, Le Traiteur Grec, etc.) est entré en négociations exclusives avec le groupe de pâtisseries et de plats cuisinés Saveurs de France Brossard pour le rachat de ses activités dans le surgelé. Le périmètre concerné serait les usines de Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), du Neubourg (Eure), ainsi qu'une partie des services généraux et des forces commerciales et marketing situés à Paris et Le Neubourg, soit environ 400 salariés.

Landwell & Associés accompagne Alfesca avec **Catherine Olive** et **Rémy Montredon**, associés. Baille Bali Jolly Picard, cabinet basé au Vieil Evreux, représente, pour sa part, Brossard avec **Sylvain Picard**.

L'œil sur...

Wilinski et Scotto donnent naissance à deux cabinets

Après 13 années de success story, Serge Wilinski et Lionel Scotto se séparent, entraînant chacun leurs équipes dans de nouvelles aventures. Si le premier joue la continuité avec la marque WSA, le second se lance dans la création d'un nouveau cabinet qui s'appuie sur sa renommée, Scotto & Associés.

Ne voyez pas dans le nouveau logo de WSA (un S allongé devant un W) le symbole de la guerre fratricide qui a secoué le cabinet Wilinski, Scotto & Associés durant les derniers mois. L'interprétation fait sourire Serge Wilinski. « Ce logo met l'accent sur l'union et la cohésion qui animent WSA et illustre un style légèrement décalé », assure-t-il. Terminé le remake de la « Guerre des Roses » que les associés ont joué durant plusieurs mois, regroupés les uns derrière Serge Wilinski, et les autres derrière Lionel Scotto Le Massese. Si les tensions ont fait les choux gras des médias, elles ne doivent plus être affichées aujourd'hui. Les deux parties, officiellement séparées, ont signé un « pacte de non-agression » devant le bâtonnier le 5 mai dernier. D'ici le mois de juin, elle auront chacune quitté la rue de Magellan pour s'installer rue de Lisbonne pour WSA et sur les Champs-Élysées pour Scotto & Associés. Mot d'ordre : se concentrer désormais sur les projets. A WSA la continuité. Le cabinet revendique un positionnement « *corporate à forte technicité* ». Le tout en retournant aux « *fondamentaux de la profession*

d'avocat », et en incarnant des valeurs essentielles (éthique, ambition, engagement, humanité, esprit décalé) et des compétences pointues. « Cette crise nous a permis de réfléchir à ce que nous voulions faire. Nous sommes des avocats. Les clients viennent nous voir pour que nous leur apportions une expertise technique et un soutien, pas pour que nous jouions les intermédiaires », explique Henri Pieyre de Mandiargues, associé. Tout en conservant l'activité private equity, qui fit la renommée du cabinet mais qui étouffait la communication des autres activités, WSA entend désormais mettre en avant toutes ses compétences : le social avec Serge Wilinski, le conseil aux dirigeants avec Henri Pieyre de Mandiargues et Carole Degonse, le M&A, suivi corporate et commercial avec Remi Blain, et l'immobilier avec Frédéric Rémond. Le cabinet va également renforcer l'international et pourrait recruter prochainement en corporate.

A Scotto le cabinet de niche, destiné à accompagner les entrepreneurs, dirigeants, actionnaires individuels et familiaux, sur les métiers des fusions & acquisitions et du private equity. Pour ce faire,

le département Corporate, composé de Lionel Scotto, Isabelle Cheradame et Jean-François Louit, a recruté un nouvel associé, Nicolas Ménard-Durand, arrivé tout droit de chez Mayer Brown. Henri Bardet, ancien membre du directoire de Bureau Francis Lefèbvre, rejoindra à la mi-juin l'équipe fiscale dirigée par Jérémie Jeausserand. Objectif : renforcer la pratique en matière de fiscalité patrimoniale et de contrôle et contentieux fiscal. Enfin, une équipe spécialisée en droit social devrait arriver prochainement. « Quand nous avons monté notre spin-off, nous nous sommes dits que cette pratique allait nous manquer. Nous voulons avoir la capacité de raisonner en droit social. C'est important pour conseiller un manager », explique Lionel Scotto. Le modèle semble d'ores et déjà fonctionner : « Notre carnet de bal est plein », assure Lionel Scotto. Les collaborateurs, eux, soufflent de voir enfin la situation s'éclaircir. « Ils ont été formidables des deux côtés, témoigne Lionel Scotto. Ce sont eux qui ont conservé son unité au cabinet quand nous discutons ». Depuis, les associés sont revenus aux manettes.

Laurence Garnerie

A la loupe

Avocat en entreprise : trois questions à Thierry Wickers, président du Conseil national des barreaux

Où en est le dossier du rapprochement entre les avocats et les juristes d'entreprise?

Thierry Wickers : Pour nous, il n'y a pas de dossier « rapprochement avocat / juriste d'entreprise », il y a un dossier « avocat en entreprise ».

Le CNB a justement lancé une consultation des bâtonniers sur le sujet. En quoi consiste-t-elle?

T. W. : Il est difficile de débattre a priori d'un objet non identifié. Il s'agit donc, avant de se déterminer, de susciter un débat pour savoir si et à quelles conditions un avocat peut exercer en entreprise, et quelles sont les incidences sur sa déontologie et les obstacles qu'il faudrait faire disparaître pour que cet exercice soit possible. Notre démarche vise essentiellement à nous demander si le statut de l'avocat est compatible avec le statut salarié au sein de l'entreprise.

Le 30 avril dernier, la Conférence des bâtonniers a voté contre le statut des avocats en entreprise, comme elle l'avait fait par le passé contre le rapprochement avec les juristes d'entreprise. Comment réagirez-vous si les oppositions au projet se confirment ?

T. W. : Au sein même du CNB, la question est vivement débattue. Certains syndicats ont des positions extrêmement tranchées. Le SAF ou la CNA sont opposés à cette idée. A l'inverse, l'ACE et la FNUJA manifestent de l'intérêt pour ce projet. La chancellerie, quant à elle, est intéressée par le sujet mais consciente que l'initiative doit venir des professions concernées. Si l'avocat en entreprise provoque encore un rejet de la part des bâtonniers, il faudra en tenir compte. S'agissant d'un sujet qui touche à notre identité, il faut qu'il recueille un minimum de consensus.

Propos recueillis par Laurence Garnerie

L'œil sur...

Daniel Chausse, président de DS Avocats

Plus intéressé par le ski que par ses études, désireux de devenir moniteur ou guide touristique dans la vallée de Chamonix, Daniel Chausse a pourtant dévié de sa voie toute tracée pour se tourner vers le droit. Aujourd'hui président de DS Avocats, il dirige de manière attentive, avec l'intime conviction que la force d'une structure, c'est le groupe. Portrait.



Fidèle. Sans doute le mot qui est revenu le plus de fois au cours de l'entretien avec Daniel Chausse. L'actuel président de DS Avocats a en effet dès son plus jeune âge fait montre d'une fidélité sans faille. La preuve ? Alors qu'il est encore étudiant, son frère se propose de lui financer une année de préparation afin qu'il intègre Sciences-Po à Paris, mais il refuse. Sa petite amie vit en effet à Grenoble, où il fait ses études, et pas question de la laisser tomber. La gloire attendra.

Tout schuss vers le droit

D'ailleurs, Daniel Chausse n'est à l'époque pas du tout attiré par la renommée d'une carrière de politique ou d'avocat. Né en 1953, il a été ballotté durant son enfance aux quatre coins de la France, et est passé des décors urbains aux côtes maritimes. Son périple s'est achevé dans la vallée de Chamonix, où il a passé l'essentiel de sa jeunesse, avec un objectif : « devenir moniteur de ski en hiver et guide ou artisan en été, comme tous mes camarades ». Mais sa curiosité et son « goût de la différence » décident finalement à sa place. Avec deux années de retard dans ses études – la faute à un goût bien plus prononcé pour le ski que pour les théorèmes mathématiques –, il se rend le bac en poche à Grenoble, où il s'inscrit en parallèle en droit et à Sciences-Po. Se piquant au jeu, l'étudiant cultive désormais les bons résultats et est même approché pour intégrer l'ENA à Paris. « Je venais de ma montagne, et je comprenais mal les règles de ce monde que je ne connaissais pas, confie-t-il. Après un premier échec programmé, je n'avais plus le temps ni les moyens de recommencer. » Il passe alors le CAPA en 1980, à 26 ans, tout en travaillant chez un avoué, qui se trouve être celui de... Georges Selnet, co-

fondateur de DS Avocats, qui le repère. Oubliés les rêves de poudreuse et d'écran total, Daniel Chausse sera avocat. Il intègre le troisième étage du 46 rue de Bassano en décembre 1980... et ne le quittera plus. « Encore un exemple de fidélité et de persévérance ! », s'amuse-t-il.

Il devient associé en 1987, et accompagne alors le développement de son cabinet, le « projet DS Avocats », dont il parle avec fierté. « Notre projet commun a conduit à un cabinet d'importance relative par rapport aux cabinets anglo-saxons, mais assez grand pour un cabinet français. En tout cas suffisamment pour avoir été l'un des tous premiers cabinets à s'être implanté en Asie. »

Chez DS, pas de diva

Avec trois bureaux en France, six en Asie, et un ensemble de six cabinets fonctionnant sous la marque DS Avocats – quatre en Europe, un à Tunis et l'autre à Buenos Aires –, le cabinet, officiellement sous la houlette de Daniel Chausse depuis la création du titre de président en 2005, a réussi à s'imposer à l'international. « Il est important de se distinguer, d'aller ailleurs », affirme le président.

Président : un bien grand mot, l'équivalent version DS d'un managing partner. Mais en entendant cette appellation, l'avocat bondit. « Je ne me considère pas comme un managing partner, ma fonction ne se réduit pas à la gestion du cabinet, qui est d'ailleurs assurée par un comité comprenant trois associés dont moi-même. Le rôle de président consiste à fédérer toutes les énergies autour de l'idée de l'entreprise du droit. » Un costume sur-mesure taillé pour cet homme qui avoue avoir toujours cultivé son goût du leadership. En témoigne son implication dans le tennis, non pas en tant que joueur – l'homme avoue être un « piètre tennisman » –, mais

en tant que dirigeant : président d'honneur du club de tennis de Sceaux qui compte 1 000 adhérents, président de la ligue des Hauts-de-Seine et membre de la mission des travaux de Roland Garros à la Fédération Française de Tennis. Il s'agit pour lui d'une « activité essentielle en dehors du cabinet ».

Leader au bureau comme à la ville, Daniel Chausse retire de son statut une satisfaction personnelle et épanouissante. « C'est en organisant un projet séduisant dans lequel on réunit des hommes et des femmes que l'on peut réussir sa vie professionnelle, affirme-t-il. Cette ambition m'a davantage motivé que l'amour du droit. J'ai toujours eu conscience de mes atouts, mais aussi de mes faiblesses. J'ai toujours pensé que l'on était meilleurs à plusieurs ». Plus Gentil Organisateur que managing partner donc, le président de DS Avocats est aujourd'hui en quête de la pérennité du cabinet. « Je veux une structure capable de s'adapter en permanence aux besoins du marché et des générations pour s'inscrire dans la durée, dans une pérennité dynamique », explique-t-il. Et de conclure : « Je suis un président animateur, concepteur, fédérateur. Dans le cabinet, il n'y a pas de diva. La diva, ici, c'est le groupe. »

Chloé Enkaoua

— Carte d'identité —

DS Avocats

Date de création du cabinet : 1972

Nombre d'associés : 27

Nombre de collaborateurs : 75

Annonces

Tél. : 01 76 73 30 94

RecruLex.com
Emploi Juridique et Fiscal

L'EMPLOI JURIDIQUE ET FISCAL

Retrouvez ces annonces et d'autres encore sur www.recrulex.com

ORFIS BAKER TILLY

- Recherche un(e) **Juriste en Droit Social** H/F
- Exp. : 5 à 7 ans en droit social en tant que juriste
- Contrat : CDI
- Région : Rhône-Alpes

SOFIRAL

- Recherche un(e) **Avocat Conseil en Droit des Sociétés** H/F
- Exp. : min. 2 ans au sein d'un cabinet d'avocats à dominante conseil d'entreprises
- Contrat : CDI
- Ville : Lille

Réf. : AV59/RLX

TOTAL

- Recherche un(e) **Juriste Expérimenté(e) Spécialiste en Droit de la Concurrence** H/F
- Exp. : 7 à 10 ans, de préférence au sein de cabinets d'avocats et/ou groupes industriels, dont une partie significative en Droit de la concurrence
- Contrat : CDI
- Ville : Paris La Défense

Réf. : 10012141

ADECCO GROUPE FRANCE

- Recherche un(e) **Juriste International** H/F
- Exp. : 5 ans dans une fonction identique, ou à forte dominante internationale, idéalement acquise au sein d'un groupe ou d'un cabinet d'avocats internationaux
- Contrat : CDI
- Ville : Paris RP

SOCIETE GENERALE

- Recherche un(e) **Juriste Financier** H/F
- Exp. : min. 7 ans au sein d'un établissement financier, d'un cabinet d'avocats d'affaires en financements structurés de marché, et plus spécifiquement en matière de titrisation
- Contrat : CDI
- Ville : Paris I

Réf. : SW/SEGL/JUR/41246

CETELEM

- Recherche un(e) **Juriste Senior** H/F
- Exp. : 5 à 10 ans
- Contrat : CDI
- Ville : Levallois-Perret

Réf. : 1114

www.recrulex.com
Membre du Groupe CareerBuilder

Pour diffuser vos annonces sur RecruLex.com et dans la LJA, contactez Maxime Legrand au 01 53 76 25 26.
E-mail : mlegrand@recrulex.com

Collection

Lamy **Axe** **Droit**

Nouveau

Au croisement
de tous les droits

DROIT PÉNAL ET
ADMINISTRATIF
DROIT DU TRAVAIL
ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE
DROIT DE
L'ÉNERGIE
RENOUVELABLE



› Droit des arts visuels

- Jean VINCENT
- Règles • Contrats d'auteurs • Sujets généraux : gestion collective, Internet, les contrats internationaux, ...
 - Annexes

ISBN : 978-2-7212-1293-1

45 €

280 PAGES



› La nouvelle procédure d'appel

- Claude BRENNER,
Nathalie FRICERO
- Préalables à la procédure • Procédure contentieuse ordinaire avec représentation obligatoire
 - Procédure à jour fixe ou d'urgence • Procédure sur requête conjointe
 - Procédure sans représentation obligatoire
 - Procédure en matière gracieuse • Procédure devant le premier président

ISBN : 978-2-7212-1292-4

40 €

280 PAGES



› Inventions et créations des salariés

- Francis AHNER,
Jean-Jacques TOUATI
- Inventions de mission et inventions hors mission
 - Lien de subordination
 - Œuvre collective et œuvre de collaboration • Titularité des droits de propriété intellectuelle ou industrielle
 - Rémunération • Service public • Responsabilités
 - Régime fiscal et social
 - Droit étranger

ISBN : 978-2-7212-1294-8

45 €

320 PAGES

Commandez en toute simplicité et bénéficiez d'offres privilégiées sur

Librairie DU Droit
la librairie Lamy des professionnels du droit

<http://librairie-droit.lamy.fr> ou par téléphone au 01 76 73 30 82

ÉGALEMENT DISPONIBLE CHEZ VOTRE LIBRAIRE

Événements

Les Journées-débats de La Lettre des Juristes d'Affaires

TENIR BON JUSQU'A LA REPRISE ET REBONDIR Comment mobiliser le nouveau droit du travail pour la relance ?

LE SUJET

Engager, poursuivre, voire amplifier les restructurations nécessaires, remettre à plat les organisations, réduire les coûts, ne pas démobiler les équipes, garder les potentiels, améliorer les compétences, préserver le climat social, c'est la quadrature du cercle à laquelle sont confrontées en 2010 la plupart des entreprises. Trois ans après, la crise est en effet toujours là sans que l'on sache vraiment si l'on a touché le fond ou si le pire reste à venir.

Dans l'incertitude, il faut donc tenir bon, sans compromettre l'avenir, et en faisant en sorte que la situation s'améliore rapidement à la fois pour les actionnaires et les salariés.

A l'occasion de la parution du *Lamy Social 2010, La Lettre des Juristes d'Affaires* a réuni d'éminents spécialistes afin d'analyser les outils juridiques à la disposition des entreprises pour faciliter la sortie de crise et rebondir.

LES INTERVENANTS

Paul-Henri ANTONMATTEI, Professeur à la Faculté de droit de Montpellier I, Président de la Conférence des Doyens

Bernard BOUBLI, Doyen honoraire de la chambre sociale de la Cour de cassation, Avocat associé, CAPSTAN Avocats

Alain DUPAYS, Directeur du Lamy Social

Marie HAUTEFORT, Membre du comité de rédaction du Lamy Social

Christophe LAVAL, Ancien DRH, fondateur de VPHR, Auteur de « *Plaidoyer pour la reconnaissance au travail* »

Michel MORAND, Avocat associé, Cabinet Jacques Barthélémy et Associés

Sylvain NIEL, Avocat associé, Directeur du Département GRH, Fidal

Jean-Frédéric POISSON, Député UMP de la X^e circonscription des Yvelines

Modalités d'inscription

• Date : Mercredi 16 juin 2010

• Heures : de 9h00 à 17h30

• Lieu :

Maison de l'Amérique latine,
217 bld St Germain, 75007 Paris
Métro : Solférino – Rue du Bac
Parking : Rue Montalembert

• Tarifs :

- Abonnés LJA ou Lamy Social : 890 HT,
- non abonnés : 950 HT (TVA : 19,6 %)

• Contact :

Tél. : 0 825 08 08 00, journesdebats@lamy.fr

• Le dossier de documentation remis aux participants de la matinée est disponible au tarif de 300 € HT (TVA : 19,6%)

BILLET



CHACUN POUR SOI

Par Jacques Lehré, président de DecidersHub M & A (DH-MA)

La solidité d'une équipe de direction se mesure moins par ses succès que par la gestion de ses échecs. Le comité exécutif de l'Union européenne peut s'enorgueillir d'avoir réussi à combiner les élans nationaux dans une logique fédératrice matérialisée par l'euro. Bien servie par une croissance que rien ne semblait vouloir arrêter, l'équipe dirigeante a volé de succès en succès en donnant le sentiment d'une solidarité sans faille. Mais la crise financière est arrivée et le spectacle des déchirements européens se situe désormais quelque part entre le pitoyable et l'affligeant. C'est « *chacun pour soi* » et « *sauve qui peut* » à tous les étages. On cherche des boucs émissaires qu'on finit toujours par trouver. On démantèle ainsi l'idée de supranationalité, la seule défense possible face aux géants américain, chinois ou indien. Malheur à nous, petits actionnaires de l'entreprise Europe, qui comme toujours serons les dindons de cette farce lamentable.

DROGGY BAG

En Pennsylvanie, un homme de 33 ans a habilement dissimulé 113 grammes de marijuana dans un sac... qui se trouvait, malheureusement pour lui, être celui de son fils, qui se rendait ce jour-là à l'école primaire. En découvrant le paquet, les professeurs ont immédiatement alerté la police. Ne pouvant pas payer la caution fixée à 100 000 dollars, l'homme a depuis été placé en prison, où il attend son procès. Une chose est sûre : on ne le reprendra plus la main dans le sac !